

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Coursive d'entreprises incendiée à Saint-Fons : la Métropole de Lyon agit pour le relogement des 25 entreprises**

---

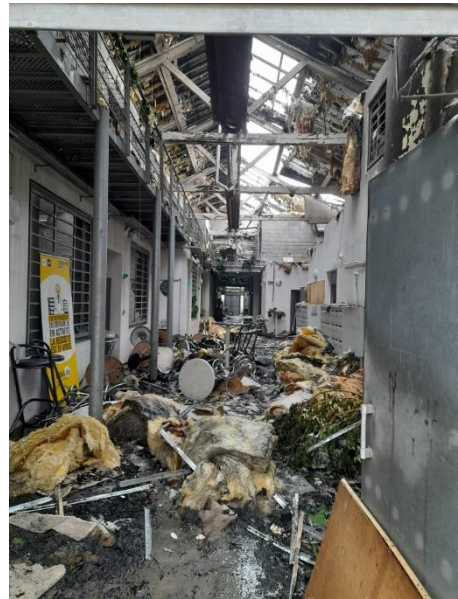
Suite à l'incendie survenu vendredi soir, la coursive de Saint-Fons qui accueillait 25 entreprises est entièrement détruite. Pour les soutenir dans cette épreuve, la Métropole de Lyon s'est mobilisée dès samedi pour proposer des solutions de relogement d'urgence et les accompagner dans la recherche d'un hébergement plus pérenne.

*« Je condamne fermement cet incendie volontaire qui met dans de grandes difficultés l'ensemble des entreprises hébergées au sein de la Coursive. Leur activité indispensable pour l'économie du territoire et porteuse d'espoir pour l'insertion des habitants de la commune est mise à mal et les premières victimes de cet acte de violence délibéré sont les entrepreneurs et les personnes éloignées de l'emploi »* regrette **Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon.**

*« Comme cela a été le cas lors de l'incendie du Bel Air Camp, nos équipes se mobilisent pour leur trouver en urgence des locaux pour poursuivre leur activité et trouver des lieux pour s'installer de façon plus pérenne ».*

Ainsi, la Métropole de Lyon a proposé de reloger les entreprises qui le souhaitent au sein des bureaux et des locaux disponibles dans les trois pôles LYVE du territoire : Lyon 9<sup>ème</sup> (Duchère), Neuville-sur-Saône et Givors. Leurs partenaires que sont le H7 et la Sem patrimoniale ont aussi proposé d'héberger ces entreprises.

Afin de les soutenir financièrement, la Métropole va instaurer le principe de gratuité de loyer et prendra en charge ces loyers jusqu'à la fin de l'année.



**Contact presse - Métropole de Lyon :**

Magali DESONGINS

[mdesongins@grndlyon.com](mailto:mdesongins@grndlyon.com)

04 26 99 36 80 – 06 69 33 08 90